

le point de s'opérer, voulant faire prévaloir une opinion par là ainsi :

Honorables messieurs,

J'en appelle à votre conscience, à votre patriotisme, à vos idées de liberté et de religion.

Monsieur me dit qu'à ces paroles il y eut un silence universel.

— Il y a beaucoup de bruits qui courent de ce temps-ci. D'abord on dit que M. Cauchon va se marier. Je ne sais pas si ce sera un mariage d'amour, de convenance ou d'argent. Pourtant, je suis certaine que ce ne sera pas un mariage d'amour, car, foi d'honneur je ne pense pas que cet homme puisse aimer.

Une nouvelle, une véritable nouvelle, c'est la sentence prononcée contre deux jeunes gens. Le soi-disant juge Mondellet a été bien inspiré. M. Cauchon, grille de voir!... c'est si beau, une potence! Il y a une foule de filles en bas, et le craquement lugubre de cette trappe donne un coup sur le cœur. C'est ce qu'on appelle de l'émotion. Je suis certaine que M. Cauchon a vu plusieurs fois dans ses rêves une trappe semblable. Plaise au ciel que cela ne lui arrive jamais!

LÉLIA.

Québec, 11 février 1865.

Nous avons l'honneur d'informer nos abonnés pour un trimestre que leur abonnement expire au numéro treize de notre feuille inclusivement. S'ils veulent bien continuer à encourager notre publication, ils n'auront qu'à renouveler leur abonnement.

Quebec, 11 Février 1865.

Assemblée Législative.

L'hon. Etienne Taché, propose secondé par G. E. Cartier, le bill de milice avec les articles suivants :

10. Tous les jeunes gens depuis 18 jusqu'à 40 ans seront enrôlés.

20. Les membres des deux chambres feront semblant de s'exercer pendant un espace de temps, mais dans un cas de guerre, ils auront bien soin de ne pas endosser l'habit de soldat.

30. Les volontaires anglais auront le droit de battre les femmes des volontaires canadiens, quand ça leur fera plaisir, mais non autrement.

40. Les soldats canadiens ne seront pas fusillés, mais on les fouettera jusqu'à ce qu'ils perdent connaissance.

50. On a cra bien soin de placer les

soldats canadiens au premier rang pour les faire massacrer.

60. Les cultivateurs seront obligés de fournir leurs chevaux aux soldats, excepté dans le cas où ils n'en auraient point, alors ils en seront dispensés.

70. Tout soldat devra répondre à l'appel, excepté s'il a une raison, comme s'il est tombé mort au champ d'honneur ou s'il est déserté.

80. Un soldat canadien déserteur ne sera ni puni, ni fouetté, mais pendu.

90. Les ministres devront rester chez eux sous peine de mort.

100. Les soldats anglais ne devront pas déserté, excepté s'ils ont une bonne chance.

110. Quand un soldat canadien se sera couvert de gloire, les officiers anglais seront obligés de faire passer cela inaperçu.

120. Les cultivateurs fourniront du tabac, des pipes, aux soldats et il sera libre à ceux-ci de dévaster leurs champs, si ça leur fait plaisir.

MM. Taché, Cartier, Langevin, Chapais, se lèvent et disent qu'ils ont bien mal au cœur; ils demandent à la chambre de vouloir les laisser reposer; ils promettent qu'à la prochaine séance ils donneront le résidu du bill de milice.

L'hon. Jos. Cochon dit qu'il ne veut plus du titre de lieutenant. Il dit que l'hiver dernier il s'est gelé les deux oreilles et le bout du nez en allant exercer ses volontaires à l'Hôpital de la Marine, et combien de boules de neige ont assailli son auguste chef.

On procède à la lecture d'un bill proposé par M. Joseph le Sale dit Dufresne de la part de trois messagers qui se plaignent amèrement de l'indigne conduite du député Denis: ils disent que ce monsieur les occupe une bonne heure tous les jours et cela pour le débarrasser de son pardessus, pour lui ôter ses bottes, lui donner un coup de brosse et de peigne et lui refaire son toupet. En conséquence ils demandent humblement que M. Denis soit tancé devant ses collègues.

M. Denis est amené à la barre de la chambre :

M. Jos. le Sale lui donne un coup de brosse et M. Langevin, lui fait prendre un bon coup d'eau bénite.

Et M. Denis est libéré.

Proposé un bill par M. Chapais demandant la permission d'entrer à l'école du soir, chez M. Thom. Il dit qu'il s'est décidé à ça depuis que M. Cartier a dit ne pas vouloir l'aider mordicus dans ses calculs.

MM. Cartier, Taché, Cauchon, Langevin, Chapais, demandent un congé de

quinze jours. Ces messieurs voudraient prendre une purgation, vu qu'ils ne sont pas beaucoup mieux depuis qu'ils n'ont pas été par en bas. Ils assurent leurs collègues qu'ils reviendront frais et dispos.

La chambre s'ajourne.

Lélia, notre charmante collaboratrice, a bien voulu nous donner cette semaine la chronique que nous publions sur notre première page.

C'est un art que de faire passer devant les yeux du lecteur—comme les tableaux d'une lanterne magique—des figures gaies ou tristes, hétéroclites ou sombres.—La chronique puise partout son sujet, elle butine dans tous les mondes, dans le monde politique comme dans le monde littéraire.—Elle a une allure frétilante, elle porte court la jupe, et parfois elle montre un peu le mollet. Le colifichet est sa parure. Ce n'est pas une vieille avec des lunettes, c'est une pimpante grisette le sourire aux lèvres et la moquerie dans les yeux, et c'est un bonheur si parfois on rencontre, sous son rire léger une idée utile, une pensée profonde.

AUX CORRESPONDANTS.—Un dialogue à table—de M. Raphaël Guay; forcément remis au prochain numéro.

A Elzéar G.—Nous recevons vos écrits avec plaisir.

La potence.

Nous lisons dans le *Journal de Québec*, de samedi dernier, 4 février, rédigé par M. Jos. Cochon :

« Deux malheureux ont entendu prononcer contre eux, à la séance de la cour criminelle d'hier, la sentence de mort, qui devra avoir son exécution, le 24 mars..... Ils ont été trouvés coupables de vol avec effraction et d'assaut sur la personne d'Anny Langlais, maîtresse d'une maison mal famée. Quelque pénible qu'il soit toujours de voir se dresser le gibet où des infortunés sont lancés dans l'éternité, tous comprendront que cette rigueur de la loi ne peut qu'avoir un effet salutaire sur cette cité..... Un exemple était nécessaire.»

Pauvre M. Cauchon, comme c'est toujours lui! Le gibet, la potence, la mort..... comme ces mots glissent facilement sous sa plume et dans son cœur! Comme on reconnaît bien là l'homme des grandes émotions. M. Cochon se trouvait si bien à savourer le spectacle d'une pendaison, lorsque, à califourchon sur le pignon d'un hangar de la Haute-